

# L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

## 4<sup>e</sup> trimestre et bilan 2024

### En 2024

#### Un nombre record de **65 683 défaillances** d'entreprises :

- 1 596 sauvegardes
- 19 728 redressements judiciaires
- 44 359 liquidations judiciaires directes

#### Une hausse de **17,6%** par rapport à 2023

### AU T4

- **18 134** défaillances d'entreprises constatées
- Une hausse de **9,7%** par rapport au T4 2023

### Un niveau record du nombre de procédures collectives

- **Des défaillances d'entreprises au plus haut en 2024** : un niveau record dû au rattrapage post-crise et aux impacts de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et de nouvelles tendances de consommation et de production.
- **Un seuil historique franchi** : les niveaux d'avant le « quoi qu'il en coûte », qui ont été rattrapés fin 2023, sont dépassés en 2024.
  - Après un seuil plancher de **27 487 procédures collectives en 2021**, que l'on peut expliquer par les mesures prises à la suite de la crise sanitaire, **les standards pré-Covid sont désormais dépassés** (+21,7% par rapport aux 53 958 procédures de 2018).
- **Une hausse qui ralentit en 2024** : la progression des défaillances montre des signes de décélération.
  - On observe une hausse de 17,6% sur l'année entre 2023 et 2024.
  - La hausse est de 9,7% entre le T4 2023 et le T4 2024, elle était de 16,9% entre les deux T3, de 22,3% entre les deux T2 et de 22,7% entre les deux T1.
- **193 150 emplois ont été menacés** par une procédure collective en 2024, avec notamment la défaillance de Milee (10 207 salariés). Ce chiffre est moins important qu'en 2023 (213 085), année caractérisée par l'entrée en procédure d'entreprises de taille importante (ex. : sauvegardes de Casino ou d'Emeis (Orpea)).
- Les entreprises concernées par l'ouverture d'une procédure collective avaient en moyenne **9,5 ans** (8,7 ans pour les LJD, 11,2 ans pour les RJ et 13,4 ans pour les sauvegardes).

# L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

4<sup>e</sup> trimestre et bilan 2024

SECTEURS IMPACTÉS



- **Immobilier et construction** (notamment les agences immobilières)
- **Production et distribution d'eau**, assainissement, gestion des déchets et dépollution (notamment la récupération de déchets triés)
- **Transport** (notamment le transport routier de fret, les taxis ou le transport aérien)
- **Activités de soutien** à l'instar du nettoyage courant des bâtiments
- **Communication** (notamment la programmation informatique ou les portails internet).

RÉGIONS IMPACTÉES



- **Ile-de-France** (28,6% en un an) avec des hausses importantes dans le Val-de-Marne (+41,2%), l'Essonne (+40,3%), les Yvelines (+35,3%) ou encore la Seine-Saint Denis (+35,6%).
- **Normandie** (+26,1%), notamment dans le Calvados (+37,4%) et l'Orne (+33,3%).
- **Nouvelle-Aquitaine** (+21,9%), notamment dans la Charente (+28,2%) et dans la Gironde (+32,5%), avec de nombreuses défaillances dans le secteur viticole.

TAUX DE DÉFAILLANCE



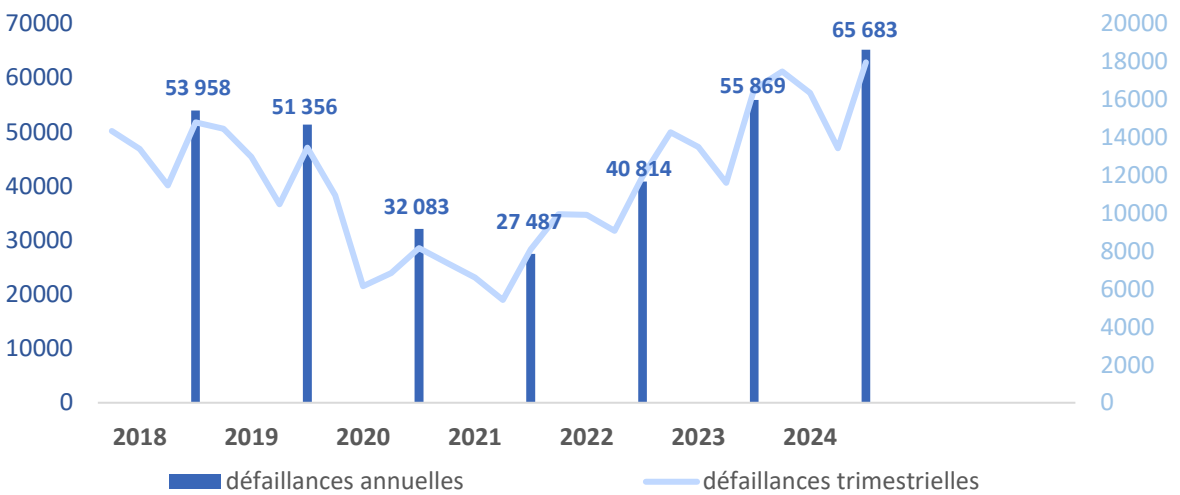
Le Centre d'analyse des données de défaillances d'entreprises (CADDE) créé à l'initiative du CNAJMJ et du CNRS a mis au point un nouvel indicateur clef : le **taux de défaillance global**.

Celui-ci est calculé à partir du rapport entre le stock d'entreprises (SIREN) et le nombre de défaillances annuel (CNAJMJ). Cet indicateur, calculé avec et sans les micro-entrepreneurs, est également en hausse. Hors micro-entrepreneurs, ce taux de défaillance est reparti à la hausse depuis 2021 (0,71% en 2024) et se rapproche du pic de 2018 (0,78%), sans l'atteindre.

**Figure 1 : Nombre de procédures collectives au 4<sup>e</sup> trimestre et sur l'année depuis 2018**

Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année
Sauvegardes	290	1068	307	1012	278	852	209	764	365	1190	452	1553	444	1596
Redressements judiciaires	3985	14247	3578	13707	1819	7526	1996	6522	3184	10377	5000	15410	5625	19728
Liquidations judiciaires directes	10510	38643	9568	36637	6066	23705	5885	20201	8363	29247	11076	38906	12065	44359
<b>Total défaillances</b>	<b>14785</b>	<b>53958</b>	<b>13453</b>	<b>51356</b>	<b>8163</b>	<b>32083</b>	<b>8090</b>	<b>27487</b>	<b>11912</b>	<b>40814</b>	<b>16528</b>	<b>55869</b>	<b>18134</b>	<b>65683</b>
Nombre total d'emplois menacés	34272	135029	31021	125758	16348	118540	17741	68607	35531	112161	64992	226396	46918	193150
Chiffre d'affaires global (M€)	6875	16760	3398	13635	2131	17224	2024	8409	3242	11155	5958	20449	6154	23650

**Figure 2 : Nombre de procédures collectives, au 4<sup>e</sup> trimestre et sur l'année, depuis 2018**



Nb : Les baisses constatées sur tous les 3<sup>e</sup> trimestres sont à mettre en lien avec la fermeture des tribunaux de commerce en août.

**Figure 3 : Taux de défaillance annuel depuis 2018**

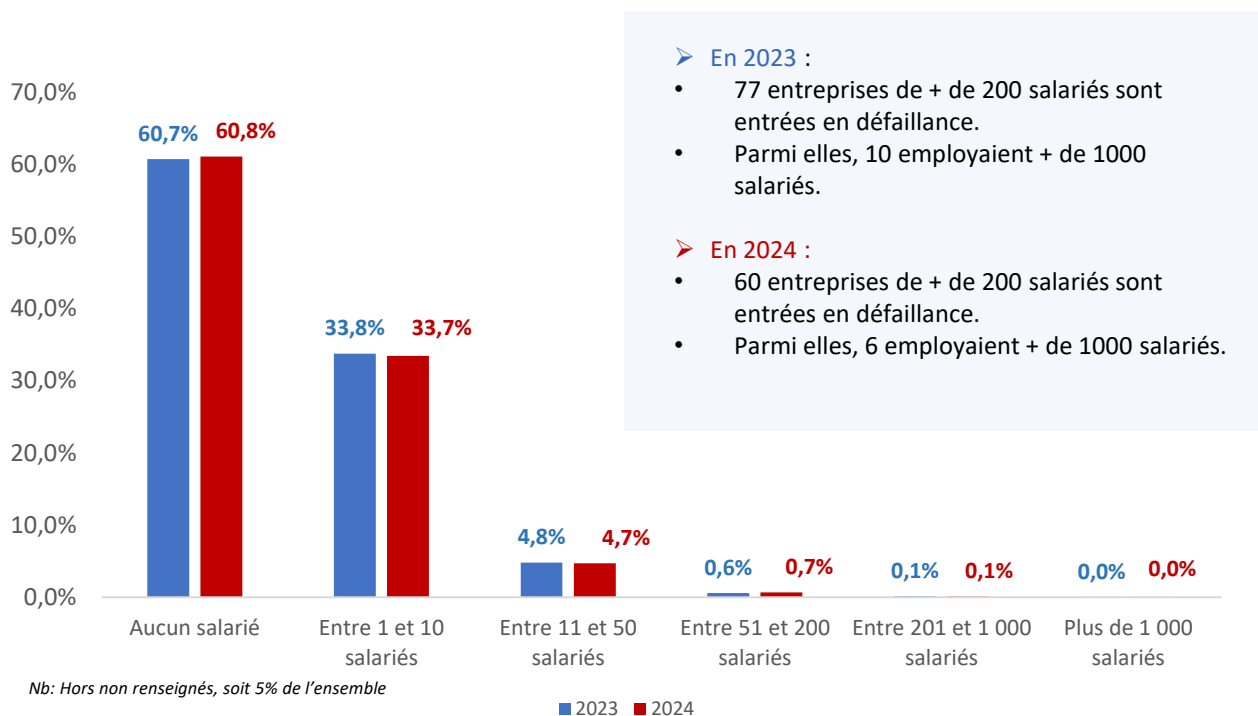
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Stock d'unités légales SIREN en milliers	11504	12047	12751	13333	14049	14853	15450
Taux de défaillance	0,47%	0,43%	0,25%	0,21%	0,29%	0,38%	0,42%
Stock d'unités légales SIREN (hors entreprises individuelles) en milliers	6937	7197	7491	7748	8055	8336	8607
Taux de défaillance hors entreprises individuelles*	<b>0,78%</b>	<b>0,71%</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,35%</b>	<b>0,49%</b>	<b>0,64%</b>	<b>0,71%</b>

Ensemble des défaillances hors entreprises individuelles rapporté au stock hors entreprises individuelles.

- En 2024, on dénombre **15 449 849 entreprises en activité** (inscrites dans la base SIREN), soit une **augmentation de 34% du stock d'entreprises** depuis 2018.
- 6 843 302 de ces entreprises sont dirigées par des **entrepreneurs individuels, soit 44,3%** du total.
- On dénombre **donc 8 606 547 entreprises en activité hors EI, soit une augmentation de 24%** depuis 2018.

\*Pour calculer le taux de défaillance annuel hors micro-entrepreneurs, les 3 735 défaillances de micro-entreprises ont été soustraites pour 2024, ce qui donne un taux de défaillance de 0,71%, en augmentation de 12% par rapport à 2023 mais en baisse de 10% par rapport à 2018.

Figure 4 : Nombre de procédures collectives par taille d'entreprise sur l'année



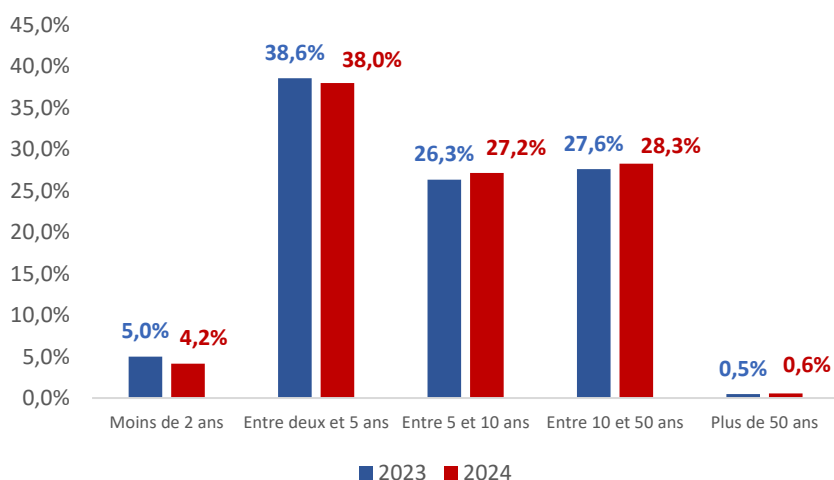
- En 2023 :
  - 77 entreprises de + de 200 salariés sont entrées en défaillance.
  - Parmi elles, 10 employaient + de 1000 salariés.
- En 2024 :
  - 60 entreprises de + de 200 salariés sont entrées en défaillance.
  - Parmi elles, 6 employaient + de 1000 salariés.

Figure 5 : Répartition du nombre de procédures par tranches de chiffres d'affaires en 2023 et 2024

Chiffres d'affaires des entreprises en défaillance								
Chiffres d'affaires	2023			Total 2023	2024			Total 2024
	Sauvegarde	Redressement judiciaire	Liquidation judiciaire directe		Sauvegarde	Redressement judiciaire	Liquidation judiciaire directe	
CA nul	10,2%	21,7%	21,9%	21,4%	12,6%	19,7%	22,0%	20,8%
Entre 1€ et 1M€	57,1%	56,5%	73,4%	67,4%	55,1%	55,9%	73,1%	66,6%
Entre 1M€ et 5M€	25,4%	17,2%	4,2%	9,2%	23,0%	18,6%	4,3%	9,9%
Entre 5M€ et 20M€	5,1%	3,7%	0,3%	1,6%	6,5%	4,7%	0,4%	2,1%
Entre 20M€ et 100M€	1,3%	0,8%	0,1%	0,4%	2,1%	1,0%	0,1%	0,5%
+ de 100M€	0,8%	0,1%	0,0%	0,1%	0,7%	0,2%	0,0%	0,1%
<b>Total général</b>	<b>1 553</b>	<b>15 410</b>	<b>38 906</b>	<b>55 869</b>	<b>1 596</b>	<b>19 728</b>	<b>44 359</b>	<b>65 683</b>

Nb: Hors non renseignés, soit 40% de l'ensemble

Figure 6 : Répartition du nombre de procédures collectives sur l'année, par ancienneté de l'entreprise en 2023 et 2024



❖ Ancienneté moyenne des entreprises en défaillance en 2024 :

- Sauvegarde : 13,4 ans
- Redressement judiciaire : 11,2 ans
- Liquidation judiciaire directe : 8,7 ans
- Ensemble : 9,5 ans

Nb : Hors non renseignés, soit 2% de l'ensemble

**Figure 7 : Nombre de procédures sur l'année et évolutions par secteur, au global et pour les entreprises de + de 10 salariés**

Évolution du nombre de procédures collectives sur l'année, ensemble des entreprises et focus entreprises de + de 10 salariés																		
Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		Évolution globale 2023-2024	Évolution + de 10 salariés 2023-2024	Évolution Globale 2019-2024	Évolution + de 10 salariés 2019-2024
	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10				
SECTEUR	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10	Ensemble	+10				
Agriculture, sylviculture et pêche	1139	17	1066	23	737	14	783	10	901	30	1032	33	1215	30	17,7%	-9,1%	6,7%	76,5%
Industries extractives	15	4	11	0	6	1	6	1	11	3	11	2	12	1	9,1%	-50,0%	-20,0%	-75,0%
Industrie manufacturière	3168	356	2667	397	1697	237	1529	186	2602	332	3420	454	3697	469	8,1%	3,3%	16,7%	31,7%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	29	1	49	0	8	0	21	0	38	4	38	1	37	1	-2,6%	0,0%	27,6%	0,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	98	16	84	16	60	8	57	7	85	10	99	14	145	15	46,5%	7,1%	48,0%	-6,3%
Construction	10211	546	8585	453	5119	231	5336	263	7497	438	10709	576	13307	520	24,2%	-9,7%	30,3%	-4,8%
Commerce	10070	244	8448	224	5610	196	5269	97	8225	189	11076	320	12549	330	13,3%	3,1%	24,6%	35,2%
Transports et entreposage	1811	161	1661	177	1068	99	1040	68	1529	178	2056	231	2718	268	32,2%	16,0%	50,1%	66,5%
Hébergement et restauration	6349	156	5470	165	3494	130	2327	70	4887	177	7108	377	7720	354	8,6%	-6,1%	21,6%	126,9%
Information et communication	1117	67	1014	60	748	59	746	24	1082	80	1584	126	1872	154	18,2%	22,2%	67,6%	129,9%
Activités financières et d'assurance	947	19	836	25	587	15	513	10	833	16	1264	30	1504	43	19,0%	43,3%	58,8%	126,3%
Activités immobilières	1388	3	1291	5	936	5	1012	3	1140	13	1774	24	2398	20	35,2%	-16,7%	72,8%	566,7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3006	121	2607	109	1897	90	1882	61	2562	102	3550	194	4256	193	19,9%	-0,5%	41,6%	59,5%
Activités de services administratifs et de soutien	2390	193	2015	148	1442	105	1460	92	1844	146	2511	226	3114	257	24,0%	13,7%	30,3%	33,2%
Administration publique	2	0	2	0	0	0	2	0	4	0	1	0	0	0	-100,0%		-100,0%	
Enseignement	815	57	750	39	471	27	360	15	624	62	817	40	890	59	8,9%	47,5%	9,2%	3,5%
Santé humaine et action sociale	827	108	744	115	387	39	323	42	437	85	762	193	903	214	18,5%	10,9%	9,2%	98,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	803	37	738	26	565	16	474	17	733	33	818	40	813	48	-0,6%	20,0%	1,2%	29,7%
Autres activités de services	2224	63	1832	62	1236	37	1087	24	1786	26	2557	56	2735	76	7,0%	35,7%	23,0%	20,6%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	3	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0,0%		-66,7%	
Activités extraterritoriales	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-100,0%		-100,0%	
Secteur non renseigné	7545	80	11484	82	6015	48	3259	25	3994	35	4680	28	5797	92	23,9%	228,6%	-23,2%	15,0%
<b>Total général</b>	<b>53958</b>	<b>2249</b>	<b>51356</b>	<b>2126</b>	<b>32083</b>	<b>1357</b>	<b>27487</b>	<b>1015</b>	<b>40814</b>	<b>1959</b>	<b>55869</b>	<b>2965</b>	<b>65683</b>	<b>3144</b>	<b>17,6%</b>	<b>6,0%</b>	<b>21,7%</b>	<b>39,8%</b>

- ❑ L'évolution du nombre de défaillances entre l'année 2023 et 2024 est de **17,6%**.
  - Les secteurs « **Transports et entreposage** » (+32,2%) et « **Activités immobilières** » (+35,2%) se distinguent par une **augmentation particulièrement forte** du nombre de procédures collectives sur les années 2023 et 2024.
- ❑ L'évolution du nombre de défaillances entre 2018 et 2024 est de **21,7%** :
  - Les secteurs « **activités immobilières** » (+72,8%) et « **information et communication** » (+67,6%) se distinguent par des augmentations particulièrement élevées.

❖ **Entreprises de + de 10 salariés**

- ❑ L'évolution du nombre de défaillances entre l'année 2023 et 2024 est de **6,0%**.
  - **L'enseignement** (+47,5%) et les « **autres activités de service** » (+35,7%) se distinguent par des augmentations particulièrement élevées.
- ❑ L'évolution du nombre de défaillances entre 2018 et 2024 est de **39,8%** :
  - **Les secteurs « Santé humaine et action sociale »** (+98,1%) et **informations et communication** (+129,9%) connaissent des taux très au-dessus de la moyenne avec un nombre de défaillances élevé.

# Prévention

La conciliation et le mandat *ad hoc* sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes à toute entreprise qui connaît des difficultés financières sans être en situation de **cessation de paiement**.

Le **mandat *ad hoc***, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet entre autres choses, de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé.

La **conciliation**, en revanche, s'adresse aux entreprises dont les difficultés sont avérées, mais qui restent solvables. D'une durée de **quatre mois renouvelables une fois**, elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être **homologué par le tribunal** pour garantir sa sécurité juridique.

Ces dispositifs permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

**Figure 8 : Nombre de conciliations ou de mandats *ad hoc* depuis 2018**

Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année	T4	Année
Conciliations	403	1399	403	1467	528	1681	574	1814	753	2393	1071	3347	1122	3655
Mandats <i>ad hoc</i>	1258	4374	1187	4321	939	3416	1080	3848	1306	4888	1380	4829	1390	5227
<b>Total</b>	<b>1661</b>	<b>5773</b>	<b>1590</b>	<b>5788</b>	<b>1467</b>	<b>5097</b>	<b>1654</b>	<b>5662</b>	<b>2059</b>	<b>7281</b>	<b>2451</b>	<b>8176</b>	<b>2512</b>	<b>8882</b>

Nb : Les chiffres repris au titre des mandats *ad hoc* sont plus larges que les seuls mandats *ad hoc* relevant de l'article L.611-3 du code de commerce. Ces chiffres englobent : la représentation en justice, la gestion des conflits internes, les situations post-procédures collectives et les interventions dans les copropriétés en difficulté.

**Figure 9 : Répartition du nombre de mandats *ad hoc* et de conciliations par secteurs d'activité**

Secteur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Commerce ; réparation de véhicules	19%	18%	18%	17%	17%	17%	18%	18%
Construction	15%	14%	14%	16%	16%	12%	12%	14%
Industrie manufacturière	11%	13%	12%	12%	12%	13%	12%	12%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9%	10%	9%	9%	11%	11%	12%	10%
Hébergement et restauration	9%	8%	10%	8%	9%	9%	7%	8%
Activités immobilières	8%	8%	9%	7%	7%	8%	10%	8%
Activités financières et d'assurance	8%	8%	7%	7%	7%	8%	8%	7%
Activités de services administratifs et de soutien	5%	5%	5%	5%	5%	4%	5%	5%
Information et communication	3%	4%	4%	3%	5%	6%	5%	5%
Transports et entreposage	4%	4%	5%	4%	4%	3%	3%	4%
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	2%	2%	3%	2%	3%	3%	3%
Arts, spectacles et activités récréatives	2%	1%	2%	2%	2%	1%	1%	2%
Autres activités de services	2%	2%	1%	2%	1%	2%	2%	2%
Santé humaine et action sociale	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%
Enseignement	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Industries extractives	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Activités extra-territoriale	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Total général</b>	<b>5773</b>	<b>5788</b>	<b>5097</b>	<b>5662</b>	<b>7281</b>	<b>8176</b>	<b>8882</b>	<b>-</b>



## LES SECTEURS QUI SUBISSENT LES ARBITRAGES DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

**Elise Roullaud**, UCO Angers, Centre Nantais de Sociologie, UMR CNRS 6025.

**Antoine Vion**, Nantes Université, Centre Nantais de Sociologie, UMR CNRS 6025.

Les données publiées cette année mettent en évidence une nette progression des défaillances par rapport à 2023 (+17,6%) mais également depuis la période pré-crise sanitaire (+21,7% depuis 2018).

La parenthèse COVID, caractérisée entre autres par des accès aux prêts garantis, aux aides publiques ou aux reports de cotisations URSSAF qui ont eu comme conséquence une baisse importante du nombre de défaillances, est bel et bien terminée. À cela s'ajoutent plusieurs causes macroéconomiques pouvant expliquer la hausse du nombre de procédures collectives. L'inflation, qui joue bien sûr un rôle important, n'est pas un élément explicatif suffisant. La hausse des taux d'intérêts en 2023 a pu certainement contribuer également à une augmentation des défaillances, notamment dans le secteur immobilier, où l'accès au crédit est devenu plus contraint pour les particuliers mais d'autres facteurs liés aux évolutions des pratiques de consommation et de production jouent également.

### Modifications des comportements des ménages et difficultés des entreprises

Crise oblige, les ménages ont eu tendance à modifier leur consommation, soit en réduisant leurs volumes d'achats pour certains biens, soit en repoussant certaines dépenses, voire en y renonçant. Cela s'accompagne, pour la moitié de la population, d'un sentiment de dégradation du niveau de vie et d'un certain pessimisme par rapport à l'avenir (*Credoc, 4<sup>e</sup> édition de l'Observatoire des vulnérabilités, 2024*). Parmi les entreprises les plus en difficulté, on retrouve logiquement celles dont l'offre correspond aux postes de dépenses différés ou exclus par les ménages après arbitrage budgétaire : santé, loisirs et culture, habillement ou encore électroménager.

### Dépenses de santé

Alors que plus d'un quart de la population dit reporter ou renoncer à des soins de santé (*Credoc, ibid.*), on note, pour l'année passée, une hausse de 93% des défaillances concernant les commerces de détail d'articles médicaux et orthopédiques, peu ou mal remboursés. Ce sont 131 entreprises qui ont été touchées l'an dernier, une augmentation de 274% depuis 2018.

Concernant les entreprises exerçant une activité vétérinaire, les défaillances augmentent de 75% par rapport à 2023; les soins de santé animale sont donc également touchés.

### Voyages et loisirs

La façon d'organiser ses vacances évolue en limitant les intermédiaires, notamment les entreprises de voyagistes. Celles-ci voient leur nombre de défaillances augmenter de 42% sur une année et de 42% également par rapport à 2018 (17 défaillances en 2024). De même, alors que le transport représente un poste de dépense important (13,5 % des dépenses de consommation des ménages en 2021, *Chiffres clés des transports - Édition 2023*), l'augmentation des défaillances des entreprises de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers est notable (172 défaillances, +33 % entre 2023-2024, +79% par rapport à 2018).

## **Le commerce de détail : certains secteurs particulièrement atteints**

L'année dernière, le commerce a été l'un des quatre secteurs les plus affectés, représentant à lui seul 19,1% du nombre total des défaillances et 11,8% du stock total d'entreprises. On peut cependant noter des variations selon les types de commerce.

En 2024, les Français ont eu tendance à moins dépenser pour l'habillement et pour les biens d'équipement du logement. Ces deux secteurs sont particulièrement touchés par l'accroissement des défaillances par rapport à 2023 : +52% pour le commerce de détail de meuble (388 défaillances), +54% pour celui des commerces de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés (37 défaillances). De même, la librairie n'est pas épargnée (61 défaillances) avec une hausse de 45% par rapport à 2023. On pourrait penser que ces secteurs pourraient être affectés par un passage massif à la seconde main. Or, les défaillances semblent également toucher ce type d'activité. Ainsi, pour les commerces de détail de biens d'occasion en magasin, on constate 163 procédures collectives, +58% par rapport à 2023 et +75% par rapport à 2018. Les commandes web de plus en plus massives pourraient expliquer ces phénomènes.

## **La viande : une évolution contrastée**

Depuis une vingtaine d'années, les Français consomment de plus en plus de volaille et de moins en moins de bœuf. Ceci se répercute sur les entreprises de transformation et de conservation de viande de boucherie dont les défaillances ont augmenté de 118% entre 2018 et 2024 (83 défaillances), alors que celles des structures de transformation et de conservation de volaille connaissent une baisse des défaillances : seules deux entreprises ont cessé leur activité en 2024. Pour ces deux secteurs, l'année 2024 est relativement neutre au regard de ces tendances de longue durée.

## **Les difficultés liées aux arbitrages des entreprises**

L'inflation, couplée à la fin des aides mises en place dans le cadre du « quoi qu'il en coûte », a ralenti l'investissement. Tout comme pour les ménages, certaines dépenses des entreprises sont réduites, reportées ou annulées.

## **Les effets des politiques de réduction des coûts**

Les périodes d'inflation conduisent les entreprises à limiter la réduction de leurs marges par une politique de réduction de leurs dépenses. En témoigne la baisse du recrutement en intérim, qui se traduit par une hausse des défaillances d'agences de travail temporaire (119 en 2024) : + 183% par rapport à 2023, + 376% par rapport à 2018. Dans ce secteur, les entreprises intermédiaires disparaissent ou sont rachetées.



Plus généralement, la baisse du recours à certains services possiblement jugés moins prioritaires par les dirigeants se traduit par une hausse des défaillances dans certains secteurs.

- Les entreprises de conseil en logiciels et systèmes informatiques (366 défaillances), avec une augmentation de 33% en un an, 53% de 2018 à 2024.
- Les entreprises de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (955 défaillances) avec un accroissement de 27 % en un an, 61% de 2018 à 2024.
- Les activités de design (257 défaillances) connaissent une hausse de 20% sur un an, 84% de 2018 à 2024.
- Il en va de même pour les structures de conseil en communication et relations publiques et pour celles proposant des services de traiteurs avec une augmentation respective de 41% et 38% sur la période 2018-2024.
- Dans le cas des entreprises de + de 10 salariés :
  - Avec 22 procédures collectives, les agences de publicité connaissent une hausse des défaillances de 47 % entre 2023 et 2024 (+144% par rapport à 2018).
  - Pour les entreprises dans les activités des sièges sociaux, on observe 17 défaillances, une augmentation de 42% sur un an.
  - Quant aux établissements de formation continue pour adultes, avec 31 défaillances, l'augmentation est de 107% par rapport à 2023.

### **Immobilier : les effets de la hausse des taux d'intérêt et des baisses de mises en chantier**

Le déclin du marché de l'ancien et de la construction de logements neufs a eu un effet particulièrement puissant sur la situation des agences immobilières : 1 096 défaillances, +36% sur un an et +235% de 2018 à 2024. Dans les agences de + de 10 salariés, avec 13 défaillances en 2024, l'augmentation a même été de +550% depuis 2018.

Si l'indice du coût de la construction sur un an est en hausse, il est plus marqué dans le secteur non-résidentiel (+1,7 %) que dans le secteur résidentiel (+0,9 %). Le marché de l'immobilier étant bas, avec un nombre de transactions en baisse dans l'ancien et une chute des mises en chantiers dans le neuf, ce sont les entreprises de travaux de maçonnerie et de gros œuvre qui pâtissent le plus du ralentissement (3028 défaillances en 2024, +25% en un an, +28% de 2018 à 2024). On retrouve également les entreprises de terrassement courant et de travaux préparatoires (404 défaillances en 2024, +14% sur un an et +54% entre 2018 et 2024), de plâtrerie (756 défaillances en 2024, +23% sur un an et +34% entre 2018 et 2024) et de montage de structures métalliques (113 défaillances en 2024, +51% sur un an) – les difficultés d'approvisionnement en pièces métalliques transformées s'étant avérées sensibles pour ce dernier type d'établissements.

## Quelques approches sectorielles à approfondir dans les prochaines éditions

**Dans la restauration**, les évolutions sur un an sont relativement neutres, voire positives, par rapport aux évolutions globales (+9% depuis 2023, -6% pour les entreprises de + de 10 salariés). Les évolutions sont en revanche particulièrement fortes depuis la période pré crise sanitaire, avec une augmentation de 22% du nombre de procédures collectives depuis 2018 (127% pour les entreprises de + de 10 salariés dans le secteur). Ce sont les petites entreprises de type *fast-food* (2898 défaillances en 2024, +59% depuis 2018) et les entreprises de restauration traditionnelle de + de 10 salariés (196 défaillances en 2024, +123% depuis 2018) qui ont particulièrement souffert depuis quelques années.

**Concernant l'agriculture**, il convient de faire la part de l'évolution des pratiques de consommation, de la hausse du coût de l'énergie, de l'augmentation des intérêts d'endettement, de la concurrence internationale, du manque de main d'œuvre, entre autres choses.

Ainsi, on constate dans ce secteur une augmentation des défaillances de 18% par rapport à 2023 (légèrement supérieure à la moyenne tous secteurs confondus) et de 7% entre 2018 et 2024 (en-deçà néanmoins de l'augmentation de 21% tous secteurs confondus).

Dans le détail, les activités viticoles sont particulièrement affectées, avec 181 défaillances en 2024, on constate une hausse de 83 % en un an et de 111% par rapport à 2018, qui s'explique en partie par une baisse de la production (-23% par rapport à 2023 et -17% par rapport à la moyenne des cinq dernières années), en raison notamment de conditions météorologiques défavorables.

On peut également citer les activités de soutien aux cultures (188 défaillances en 2024, +21% sur un an, +135% depuis 2018) ou la culture de fruits à pépin ou à noyau (37 défaillances en 2024, +54% sur un an, + 37% depuis 2018).

**Ces études sectorielles seront développées dans les prochaines publications du Centre d'analyse des données de défaillances d'entreprises créé à l'initiative du CNAJMJ et du CNRS (UMR 6025 – CENS).**

## Méthodologie

**Les données publiées par l'Observatoire des données économiques du CNAJMJ** sur les défaillances d'entreprises incluent toutes les entités légales (y compris les entrepreneurs individuels, les professionnels libéraux et les associations) qui ont fait l'objet d'une décision d'ouverture de procédure collective

Les données sont transmises directement par l'ensemble des études d'AJMJ de façon hebdomadaire par une interface de programmation d'application (API) directement reliée à leurs logiciels métiers. Cela permet à l'Observatoire d'obtenir l'exhaustivité des procédures, mais également un certain nombre d'informations sur l'entreprise et sur la procédure qui sont absentes des publications officielles au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

La défaillance d'entreprise correspond ici à l'ouverture d'une procédure collective : c'est-à-dire une sauvegarde, un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal de commerce ou judiciaire.

Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de sauvegarde ou d'un plan de redressement. Une entreprise peut ainsi être comptée plusieurs fois dans les statistiques lorsqu'elle est confrontée à des difficultés qui se répètent. En revanche, les statistiques de défaillances ne dénombrent pas les suites d'ouverture telles que les arrêts de plan ou conversions en liquidation. Ainsi, parmi les liquidations judiciaires, seules les liquidations judiciaires directes sont comptabilisées.

**Les taux de défaillances** ont été construits à partir du rapport entre le nombre de procédures collectives d'une part (source CNAJMJ) et le nombre d'unités légales « actives », au sens où elles sont encore enregistrées au sein de la base SIREN l'année étudiée (source SIREN, croisement des bases *StockUniteLegale* et *StockUniteLegaleHistorique*).

De nouveaux traitements croisements vont être approfondis dans le cadre des travaux du **Centre d'analyse des données sur les défaillances d'entreprises (CADDE)** une collaboration du CNAJMJ avec le CNRS et le Centre nantais de sociologie (CENS-UMR 6025).

## À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un **établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990**, qui l'investit de **deux grandes catégories de missions** :

- 1) **Représenter auprès des pouvoirs publics les deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire;**
- 2) **Assurer des fonctions « régaliennes » auprès de ces professions** : organisation des examens d'accès, vérification des obligations de formation continue, organisation des contrôles réguliers des études, avis obligatoires rendus à l'autorité chargée de l'inscription et de la discipline.

**La gouvernance du CNAJMJ assure une représentation égale de chaque profession** : le Conseil, élu pour 4 ans, réunit 8 AJ et 8 MJ, et la présidence est assurée pour 2 ans par un MJ, et pour 2 ans par un AJ.

**L'Observatoire des données économique du CNAJMJ** a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les différentes procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations judiciaires) mais également sur les procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations).

L'Observatoire **centralise et traite les données relatives aux dossiers dont les administrateurs et mandataires judiciaires sont chargés**, dans la généralité des cas par la justice. Les données sont transmises de façon hebdomadaire par les professionnels *via* des moyens sécurisés et dans le respect de la confidentialité. Après leur traitement par l'Observatoire, ces données font l'objet de publications mensuelles et d'autres études ponctuelles sur le thème des procédures collectives et des procédures amiables.

**L'Observatoire est la seule structure à détenir l'exhaustivité des dossiers d'ouvertures de procédures, y compris de prévention**, ainsi que de nombreuses informations sur l'entreprise en difficulté et sur la procédure, absentes des publications officielles.

Les principaux destinataires des publications de l'Observatoire des données économiques sont les pouvoirs publics (ministère de la Justice, de l'Économie, du Travail, Parlement, Caisse des Dépôts et Consignations, Autorité de la Concurrence) , les partenaires sociaux, les spécialistes du *restructuring*, ainsi que la presse.

Toutes les publications de l'Observatoire sont à retrouver sur le site internet du CNAJMJ : <https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/>

Publication réalisée et diffusée par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

**Directeur de publication** : François-Charles Desprat , président du CNAJMJ

**Co-directeur de la publication** : Sébastien Velez, directeur général

**Rédacteur en chef** : Adrien Marquié, responsable de l'Observatoire

**Rédacteurs associés** (analyse globale) : Antoine Vion, Elise Roullaud (CENS, CNRS)

**Traitement des données SIREN** : Aurélie Mandin-Charrier (CENS, CNRS)

**Remerciements** à Yann Ollivier (Y Pragma) et Amélie Canu (CENS, CNRS)